

### Conseil d'administration du 14 octobre 2022

Délibération n°22/3/3 4 Suppressions, créations et transformations de postes

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre.

Le conseil d'administration s'est réuni sur invitation du président.

## VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-8 et L332-14;
- la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 162 et 167 ;
- Le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;
- Le décret n°2015-1912 du 19 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;
- L'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
- La délibération 22/05 du 31 janvier 2022 portant approbation du Budget primitif du CRR 93 ;
- L'avis du comité technique du 12 septembre 2022 ;
- Le tableau des effectifs.

# **DÉCIDE**

Article 1: La suppression des postes suivants :

- 1. Poste de PEA classe normale à temps complet discipline piano à partir du 21 octobre 2022
- 2. Poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (4,5/20<sup>e</sup>) discipline danse à partir du 21 octobre 2022
- 3. Poste d'AEA à temps non complet  $(10/20^e)$  discipline intervention milieu scolaire à partir du 21 octobre 2022
- 4. Poste d'AEA à temps non complet  $(5,5/20^{\rm e})$  discipline intervention milieu scolaire à partir du 21 octobre 2022
- 5. Poste de Rédacteur principal à temps non complet (28/35e) à partir du 21 octobre 2022
- 6. Poste d'AEA principal 2ème classe à temps non complet (4,5/20e) discipline cor, à partir du 21 octobre 2022

7. Poste d'AEA principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (18/20) discipline intervention en milieu scolaire en un poste, à partir du 21 octobre 2022

## Article 2 : La création du poste suivant :

- 1. Poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (8,75/20<sup>e</sup>), discipline cor, à partir du 21 octobre 2022
- 2. Poste d'AEA à temps non complet  $(6/20^{e})$  discipline intervention milieu scolaire, à partir du 21 octobre 2022
- 3. Poste d'AEA à temps non complet  $(6/20^{e})$  discipline intervention milieu scolaire, à partir du 21 octobre 2022
- 4. Poste d'Adjoint administratif à temps non complet (13,5/35e), pour occuper les fonctions d'agent d'accueil à partir du 21 octobre 2022
- 5. Poste d'Adjoint administratif à temps non complet (10/35°), pour occuper les fonctions d'agent d'accueil à partir du 21 octobre 2022
- 6. Poste d'Adjoint administratif à temps non complet  $(10/35^e)$ , pour occuper les fonctions d'agent d'accueil à partir du 21 octobre 2022
- 7. Poste d'Adjoint administratif à temps non complet  $(24/35^e)$ , pour occuper les fonctions d'agent d'accueil à partir du 21 octobre 2022
- 8. Poste de PEA classe normale à temps non complet (7/16e) discipline formation musicale à partir du 21 octobre 2022
- 9. Poste d'AEA à temps non complet  $(9/20^{e})$ , discipline accompagnement piano, à partir du 21 octobre 2022
- 10. Poste d'AEA principal 2ème classe à temps complet, discipline intervention milieu scolaire, à partir du 21 octobre 2022
- 11. Poste de Rédacteur à temps complet pour occuper les fonctions de chargé de scolarité à partir du 21 octobre 2022
- 12. Poste de de PEA classe normale à temps non complet (13/16°) discipline violon à partir du 21 octobre 2022

#### Article 3: La transformation des postes suivants:

- 1. Poste de PEA classe normale à temps non complet (8/16°) discipline chef de cœur, en poste de PEA classe normale à temps complet discipline chef de cœur, à partir du 21 octobre 2022
- 2. Poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (16/20<sup>e</sup>) discipline intervention milieu scolaire, en poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (18/20<sup>e</sup>) discipline intervention milieu scolaire, à partir du 21 octobre 2022
- 3. Poste d'AEA principal 2ème classe à temps non complet (12/20e) discipline intervention milieu scolaire, en poste d'AEA principal 2ème classe à temps non complet (8,5/20e) discipline intervention milieu scolaire, à partir du 21 octobre 2022
- 4. Poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (6/20<sup>e</sup>) discipline danse, en poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (7,5/20<sup>e</sup>) discipline danse, à partir du 21 octobre 2022
- 5. Poste d'AEA à temps non complet (13/20°) discipline percussions traditionnelles, en poste d'AEA à temps non complet (2/20°) discipline percussions traditionnelles, à partir du 21 octobre 2022
- 6. Poste d'AEA à temps non complet (9/20°) discipline formation musicale, en poste d'AEA à temps non complet (7,5/20°), discipline formation musicale, à partir du 21 octobre 2022
- 7. Poste d'AEA à temps non complet (20/20°) discipline intervention milieu scolaire, en poste d'AEA à temps non complet (14,5/20°), discipline intervention milieu scolaire, à partir du 21 octobre 2022
- 8. Poste d'AEA principal 1ère classe à temps non complet (7/20e) discipline chef de chœur, en poste d'AEA principal 1ère classe à temps complet, discipline chef de cœur, à partir du 21 octobre 2022
- 9. Poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet discipline formation musicale en poste de PEA classe normale à temps complet discipline formation musicale à partir du 21 octobre 2022
- 10. Poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (14/20<sup>e</sup>) discipline intervention milieu scolaire en poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet discipline intervention milieu scolaire, à partir du 21 octobre 2022
- 11. Poste d'AEA à temps non complet  $(8/20^{\circ})$  discipline accompagnement piano en poste d'AEA à temps non complet  $(4/20^{\circ})$  discipline accompagnement piano, à partir du 21 octobre 2022
- 12. Poste d'AEA à temps non complet (8/20) discipline formation musicale en un poste de AEA à temps non complet (13/20) discipline formation musicale à compter du 21 octobre 2022

- 13. Poste d'AEA à temps non complet (8/20) discipline formation musicale en un poste de AEA à temps non complet (7/20) discipline formation musicale à compter du 21 octobre 2022
- 14. Poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (7,25/20<sup>e</sup>) discipline chant en poste d'AEA à temps non complet (9,25/20<sup>e</sup>) discipline chant, à compter du 21 octobre 2022
- 15. Poste d'AEA principal 2ème classe à temps non complet (14/20) discipline clarinette en poste d'AEA principal 2ème classe à temps non complet (18/20) discipline clarinette à compter du 21 octobre 2022
- 16. Poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (18/20<sup>e</sup>) discipline intervention milieu scolaire, en poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (12/20<sup>e</sup>) discipline intervention milieu scolaire, à partir du 21 octobre 2022
- **Article 4 :** Les emplois à temps non complet énumérés ci-dessus aux articles 2 et 3 dont la quotité de travail est inférieure à 50% peuvent être pourvus par des agents contractuels, en application des dispositions de l'article L332-8 5° du code général de la fonction publique.

Article 5: Dans l'hypothèse où, à l'issue des démarches de recrutement, aucune candidature d'agent titulaire, ou sur liste d'aptitude, ne répondrait à la nature exacte des fonctions ou besoins du service relatifs aux postes à temps complet ou à temps non complet, dont la quotité de travail est supérieure à 50%, énumérés ci-dessus aux articles 2 et 3, il conviendrait d'envisager le recrutement d'un agent contractuel, en application des dispositions des articles L332-8 2° ou L332-14 du code général de la fonction publique.

| Membres            | 8 |
|--------------------|---|
| Votants            | 5 |
| Suffrages exprimés | S |
| Votes pour         | 5 |
| Votes contre       | 0 |
| Abstention         | 0 |

| La | présente | délibération | mise | au | vote | est | : |
|----|----------|--------------|------|----|------|-----|---|

🗖 Adoptée

☐ Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 14 octobre 2022

Zakia Bouzidi Vice-Présidente du conseil d'administration

